

Au-delà des taux

Pour choisir une solution à revenu fixe à court terme, le rendement en revenu (ou taux) est souvent le premier critère qui vient à l'esprit. Cependant, d'autres points importants sont à prendre en considération, comme l'horizon temporel, les pénalités en cas de rachat anticipé, le risque lié au placement et les frais. Il faut en outre tenir compte de l'impôt dans le cas des comptes imposables. Comme le savent la plupart des investisseurs, l'important n'est pas ce que vous gagnez, mais ce qu'il vous reste.

Qu'est-ce qu'une obligation à escompte ?

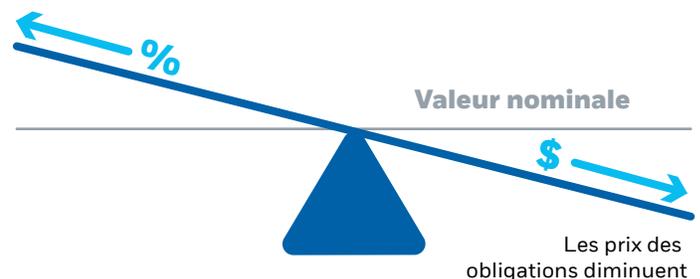
Lorsqu'une société émet une obligation, son prix correspond habituellement à la valeur nominale, qui s'établit en général à 100 \$. Le porteur de l'obligation reçoit des versements périodiques d'intérêts, déterminés par le taux d'intérêt nominal, et la valeur nominale lui est remise à l'échéance.

Une fois émise, l'obligation peut se négocier au même titre qu'une action. Le cours de l'obligation peut changer en fonction de l'évolution des taux d'intérêt.

Par exemple, si les taux d'intérêt augmentent, les investisseurs s'attendent à ce que leurs placements en obligations leur procurent de meilleurs rendements. Dans ce cas, les prix des obligations baissent. Quand une obligation se négocie en deçà de sa valeur nominale, on dit qu'il s'agit d'une obligation à escompte. Inversement, si le cours dépasse la valeur nominale, on parle d'obligation à prime.

Les obligations à escompte se négocient à des cours inférieurs à leur valeur nominale

Quand les taux d'intérêt augmentent



Exemple : Variation des taux et rendements des obligations à escompte

Prenons l'exemple d'une obligation assortie d'une valeur nominale de 100 \$, d'un coupon de 1 % et d'une échéance d'un an. L'obligation versera des intérêts de 1 % (soit 1 \$) et lorsqu'elle arrivera à échéance au bout d'un an, la valeur nominale de 100 \$ sera remboursée à l'investisseur. Le rendement à l'échéance de cette obligation est de 1 %.

Cependant, si les taux d'intérêt montent de 2 % juste après l'émission de l'obligation, le marché s'attendra à ce qu'elle offre un rendement de 3 %. Le prix de l'obligation chutera donc pour passer à environ 98 \$. Ce sera alors une obligation à escompte (dont le cours est inférieur à la valeur nominale) et elle rapportera 3 % si l'investisseur la conserve jusqu'à l'échéance.

Si l'obligation est achetée après la hausse des taux :

1. L'investisseur paiera 98 \$ (moins que la valeur nominale de 100 \$).
2. Il recevra quand même un revenu d'intérêt de 1 \$ pour l'année.
3. Au bout d'un an, l'obligation arrivera à échéance et l'investisseur obtiendra la valeur nominale de 100 \$. En fait, l'obligation s'est appréciée de 98 \$ à 100 \$, générant un gain en capital de 2 \$.
4. Moyennant un produit total de 101 \$ (100 \$ + 1 \$) et un coût de 98 \$, le rendement total pour l'investisseur est d'environ 3 %.

Avantage fiscal des obligations à escompte

Quand une obligation est achetée à un cours inférieur à sa valeur nominale, elle intègre une appréciation du prix. À l'échéance, l'investisseur obtient la valeur nominale qui dépasse le prix d'achat.

L'écart entre le prix d'achat à escompte et la valeur nominale est considéré comme un gain en capital aux fins de l'impôt. Par conséquent, le rendement total d'une obligation à escompte comprend à la fois un gain en capital et un revenu d'intérêts.

Au Canada, le taux d'imposition des gains en capital correspond à la moitié du taux applicable au revenu d'intérêts. L'obligation à escompte bénéficie donc d'un taux d'imposition global plus bas qu'une obligation offrant le même rendement à l'échéance, mais versant uniquement des intérêts. Dans les comptes de placement non enregistrés, cet avantage peut accroître le rendement après impôt.

Les gains en capital produits par les obligations à escompte peuvent accroître les rendements après impôt

Exemple : Rendements d'une obligation dont la valeur nominale est de 100 \$ et qui se négocie a) à escompte ; b) à la valeur nominale ; et c) à prime. Dans les trois cas, l'obligation a une échéance d'un an et un rendement à l'échéance de 3 %. Le taux marginal d'imposition de l'investisseur est de 50 %.

	Obligation à escompte		Valeur nominale de l'obligation	Obligation à prime	
Prix d'achat (valeur nominale de 100 \$)	98,06 \$		100 \$	101,94 \$	
Taux d'intérêt nominal	1,0 %		3,0 %	5,0 %	
Rendement à l'échéance avant impôt	3,0 %		3,0 %	3,0 %	
	Revenu d'intérêts	Gain en capital	Revenu d'intérêts	Revenu d'intérêts	Perte en capital
Revenu/gain/perte	1,00 \$	1,94 \$	3,00 \$	5,00 \$	-1,94 \$
Impôt (taux marginal de 50 %)	-0,50 \$	-0,49 \$ ¹	-1,50 \$	-2,50 \$ ¹	+0,49 \$ ¹
Revenu après impôt	= 0,50 \$	= 1,45 \$	= 1,50 \$	= 2,50 \$	= -1,45 \$
Revenu total après impôt	1,95 \$		1,50 \$	1,05 \$	
Rendement à l'échéance après impôt	1,99 %		1,50 %	1,03 %	

Les exemples ci-dessus sont donnés à titre indicatif uniquement.

¹ Les gains en capital sont présumés être imposés à la moitié du taux de 50 %, soit à un taux effectif de 25 %. Les pertes en capital sont présumées être déduites d'autres gains en capital réalisés.

Consultez votre conseiller financier ou votre fiscaliste pour déterminer comment intégrer les obligations à escompte à votre portefeuille et conserver une plus grande part de vos gains.

Le présent document a été préparé par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA) aux fins d'information uniquement. Il n'a pas pour objectif de fournir des conseils juridiques, comptables, fiscaux, financiers, liés aux placements ou autres, et ne doit pas servir de fondement à de tels conseils. RBC GMA prend des mesures raisonnables pour fournir de l'information à jour, exacte et fiable, et croit qu'elle l'est lorsqu'elle est communiquée. RBC GMA se réserve le droit, à tout moment et sans préavis, de corriger ou de modifier les renseignements, ou de cesser de les publier.

® /™ Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence. iSHARES est une marque déposée de BlackRock, Inc. ou de ses filiales aux États-Unis et ailleurs, utilisée(s) sous licence.
© RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. et Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée 2019. Tous droits réservés